

LIVRES ET REVUES

LES PROTOCOLES ADDITIONNELS

Corrections au texte publié par le CICR

La *Revue internationale de la Croix-Rouge*, dans sa livraison d'août-septembre 1977, a publié le texte des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève 1949.

Peu après, dans la même année, le texte publié par la Revue a été reproduit dans des volumes séparés.

Un certain nombre d'erreurs ont été relevées dans ces impressions et nous croyons nécessaire d'en donner ici la liste. Nous voudrions préciser que cette liste ne concerne que les éditions du CICR.

La *Revue internationale de la Croix-Rouge* sera reconnaissante aux lecteurs qui lui signaleraient d'autres erreurs d'impression dans le texte des Protocoles édité par le CICR.

TEXTE EN FRANÇAIS

PROTOCOLE I

Titre (p. 3): ligne 2, « protection » et « victimes » doivent tous deux avoir des minuscules.

Art. 8, al. b: ligne 1, mettre « naufragé » au pluriel.

Art. 9, par. 1: dernière ligne, supprimer la virgule devant « ou tout autre ».

Art. 29, par. 1: ligne 2, supprimer la virgule qui suit « 31 ».

Art. 30, par. 3a: remplacer par une virgule le point qui suit « alinéa j ».

Art. 39, par. 1: ligne 3, lire « conflit ».

Art. 45, par. 1: avant-dernière ligne, ajouter une virgule avant « en attendant ».

Art. 46, par. 4: ligne 3, supprimer la virgule qui suit « territoire ».

Art. 54, par. 2: ligne 3, lire « des denrées ».

Art. 57, par. 5: ligne 2, lire « population ».

Art. 65, par. 1: dernière ligne, supprimer la virgule qui suit « raisonnable ».

Art. 78, par. 1: ligne 7, lire « Si on ».

Art. 79, par. 2: ligne 5, ajouter «) » après « 4 A. 4 ».

Art. 90, par. 3 a ii (ligne 1) *et 3 b* (ligne 3): écrire « *ad hoc* » en italiques.

Art. 90, par. 5 b: dernier mot, lire « impossibilité ».

Art. 91 : ligne 2, lire « à indemnité ».

Art. 97, par. 2 : ligne 1, mettre une minuscule à « conférence ».

Annexe I, art. 1, par. 1 b : remplacer « manière » par « matière ».

Annexe II, extérieur de la carte : insérer la version russe de la mention

« Nom du pays qui a délivré cette carte » :

«(Название страны, выдавшей настоящее удостоверение)».

PROTOCOLE II

Aucune erreur n'a été relevée dans le texte français du Protocole II.

TEXT IN ENGLISH

PROTOCOL I

Title page of separate volume : at foot, replace « 1970 » by « 1977 ».

Art. 30, para 4 a : replace « sub-paragraph (f) » by « sub-paragraph (j) ».

Art. 57, para 5 : line 1, read « Article ».

Art. 65, para 1 : line 6, read « time-limit ».

Art. 75, para 4 j : line 2, read « time-limit ».

Art. 78, para 3 s : line 2, read « interment ».

Art. 85, para 4 a : line 1, read « Occupying ».

Art. 87, para 1 : line 4, add « to » after « suppress and ».

Annex II, front of the card : add the Russian text for « Name of country issuing this card » :

«(Название страны, выдавшей настоящее удостоверение)».

PROTOCOL II

No printing mistake was found in the English text of Protocol II.

TEXTO EN ESPAÑOL

PROTOCOLO I

Anexo II, exterior de la tarjeta : añadir la versión rusa de: « Nombre del país que expide esta tarjeta » :

«(Название страны, выдавшей настоящее удостоверение)».